DES QUESTIONS SUR LE DÉPÔT DE GARANTIE?

VOULEZ-VOUS DE L'AIDE POUR REVOIR RÉPARATIONS NÉCESSAIRES?

VOUS VOUS INQUIÉTEZ DE L'EXPULSION?

LES LOCATAIRES DU VERMONT PEUVENT AIDER



OU SANS FRAIS: 1-800-287-7971 E-mail: vttenants@cvoeo.org



cvoeo Champlain Valley Office of Economic Opportunity

Ressources, informations sur les ateliers, documents traduits et vidéos interprétées: www.cvoeo.org/vermonttenants

FRENCH

LOCATAIRES, VOUS AVEZ LE DROIT:

- UN LOGEMENT SÛR ET DÉCENT exempt de toxines, de dangers et avec des systèmes de chauffage et d'eau chaude.
- UN AVIS DE 48 HEURES AVANT L'ENTRÉE DE VOTRE PROPRIÉTAIRE DANS VOTRE MAISON, sauf si le proprietarie répond à une urgence telle qu'un incendie, une inondation ou une fuite de gaz.
- AVIS APPROPRIÉ POUR LES AUGMENTATIONS DE LOYER: 60 jours dans tout l'État, 90 jours à Burlington
- UN AVIS APPROPRIÉ AVANT QUE VOTRE PROPRIÉTAIRE RÉSILIE VOTRE LOCATION.
- CONCOURS EXPULSIONS devant le tribunal.
- RÉCUPÉREZ VOTRE DÉPÔT DE GARANTIE dans les 14 jours suivant votre départ.
- SIGNALEZ LES CONDITIONS DE LOGEMENT INADÉQUATES à l'agence locale chargée de l'application du code, à l'agent de santé de la ville ou à d'autres responsables.
- ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LE CHOIX DU LOGEMENT, sans discrimination ni harcèlement.

LES PROPRIÉTAIRES NE PEUVENT PAS:

- REFUSER D'EFFECTUER LES RÉPARATIONS:
 Le propriétaire est responsable de toutes les réparations, même si le locataire les a cassées ou ne paie pas le loyer. Les locataires peuvent être facturés pour les réparations s'ils ont causé les dommages.
- AGIR CONTRE VOUS pour vous être plaint de vos droits, avoir parlé à un organisme gouvernemental de problèmes de santé ou de sécurité, ou pour avoir adhéré à une association de locataires.
- VOUS EXPULSER: être contraint de quitter votre domicile contre votre gré est une procédure judiciaire qui se déroule dans une salle d'audience!
- VOUS HARCÈLER HORS DE VOTRE MAISON, y compris en coupant le chauffage, l'eau chaude ou l'électricité, en changeant les serrures, en sortant vos effets personnels de l'unité ou en vous refusant l'accès à vos effets personnels.

LIGNE D'ASSISTANCE: (802) 864-0099

E-mail: vttenants@cvoeo.org

Ressources, informations sur les ateliers, documents traduits et vidéos interprétées: www.cvoeo.org/vermonttenants